



Solidaires Unitaires Démocratiques

PROFESSION DE FOI - ELECTIONS CAP 2005 Assistant(e)s Ingénieur(e)s du CNRS

Retrouvez les valeurs d'un syndicalisme **engagé**, basé sur :

- **La solidarité et l'égalité face aux carrières**, et non pas le copinage ou la mise en avant d'une élite. Nous ne serons pas là pour négocier avec la Direction quelques dossiers « signalés », mais pour veiller à ce que tous soient traités avec humanité et équité. Nous ne voulons **pas servir de caution à un système inégalitaire** (refusons les classements arbitraires et parfois secrets établis par toute une pyramide hiérarchique !), ou gérer la pénurie, mais plutôt **lutter pour débloquer les carrières** de ceux qui en ont le plus besoin.
- **La défense du personnel et des missions de service public**. Nous souhaitons rétablir les CAP dans leur rôle de **véritables recours par rapport à la voie hiérarchique**. Dans la défense des cas individuels, nous mettrons en évidence la situation concrète de l'agent dans son environnement social et hiérarchique, et démonterons la mécanique du conflit (les causes profondes, les responsabilités réelles et les solutions possibles). Nous refusons que les sanctions disciplinaires soient un instrument de gestion du personnel !
- **L'expression des revendications du personnel** et non pas l'acceptation passive des réformes. Nos élus en CAP nous donneront la représentativité nécessaire pour faire remonter à la Direction les revendications de **défense de notre statut de fonctionnaires**. Nous voulons que les CAP redeviennent un lieu de dialogue et de confrontation constructive.
- **La transparence et l'information de tous**. L'existence de représentants attentifs à la défense des personnels oblige l'administration à débattre de ses critères d'attribution des promotions ou à motiver ses décisions, y compris disciplinaires. *Face à l'indifférence de l'administration sur les nombreux dysfonctionnements de la CAP d'IR, Sud-Recherche-EPST a été le seul syndicat à avoir soutenu officiellement les élus démissionnaires fin 2004 (remplacés par des membres tirés au sort)*. Nos représentants **s'engagent** à rendre publics tous les abus dont ils auraient connaissance dans l'exercice de leur mandat (prime abusive, détachement imposé, blocage de l'administration,...).

NB : les résultats des élections aux CAP déterminent la représentativité des organisations syndicales et la répartition entre elles des différents sièges au sein des instances paritaires consultatives, nationales et régionales.

CANDIDATS AI

PAYEN Geneviève - Institut de Génétique Humaine (IGH) - Sud-Ouest
SERPA Antonio - Institut de Recherche en Informatique de Toulouse (IRIT) - Sud-Ouest
GINOUVES Véronique - Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH) - Sud-Est
CHICOT Vincent - Délégation Languedoc-Roussillon - Sud-Ouest
MORAND Chantal - Institut de Recherche en Informatique de Toulouse (IRIT) - Sud-Ouest
BÉTEILLE André - Laboratoire de Physique Subatomique et de Cosmologie (LPSC) - Sud-Est
PANOUSE Marie-Thérèse - Observatoire océanologique de Banyuls-sur-Mer - Sud-Ouest
SZMIDT Simon - Institut de Génétique Humaine (IGH) - Sud-Ouest

Retrouvez-nous sur <http://www.sud-recherche.org/> et écrivez-nous à : contactCNRS@sud-recherche.org

Pourquoi avons-nous fondé un nouveau syndicat national au CNRS ?

- *Pour revivre ou vivre un syndicalisme de revendications, de propositions*
- *Pour offrir une alternative syndicale à ceux qui hésitent à se regrouper*
- *Pour aller de l'avant sans compromis, et revenir au plus près des préoccupations des agents*

La pluralité syndicale, ce n'est pas la dispersion des forces, c'est plus de forces pour l'action !!

Sud-RECHERCHE-EPST

Sud-Recherche-EPST, fondé en 2003, est un **syndicat intercatégoriel** qui regroupe tous les EPST, car le CNRS, l'INRA, le Cemagref, l'INSERM, l'INRIA... ont tous des chercheurs et des ITA régis par les mêmes textes, et parce que nos Directions se coordonnent au niveau ministériel pour arrêter des positions communes. Notre **solidarité** se manifeste par la participation active aux **conflits sociaux** marquants et aux mobilisations contre le chômage, la précarité, les inégalités et toutes les formes de discrimination et d'intolérance, par notre présence dans l'**intersyndicale de la Recherche**, ainsi que par l'adhésion à l'Union Syndicale Solidaires.

Les valeurs de Solidaires (www.solidaires.org)

- Un syndicalisme de contre-pouvoir qui lie défense quotidienne des salariés et **transformation de la société** ;
- Un syndicalisme de lutte pour la construction de réels rapports de forces **face au marché et au capital** (membre fondateur d'ATTAC);
- Un syndicalisme de lutte pour la mise en œuvre de projets alternatifs et solidaires favorables aux salariés, chômeurs, précaires, pauvres...
- Un respect des positions de chaque syndicat, un fonctionnement **piloté par la base**, hors du jeu de délégations de pouvoirs des grandes organisations syndicales.

La Recherche, bien public, devient le laboratoire de la politique du gouvernement : plus d'emplois précaires et plus de profits pour les entreprises privées.

Sans attendre les débats sur la Loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche (LOPR), ce gouvernement poursuit ses **objectifs libéraux**, qui se traduisent par exemple par la création de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), dotée à terme d'un milliard d'euros à répartir sur appels d'offres, orientant ainsi fortement les recherches publiques vers une productivité immédiate, et l'**intérêt économique des entreprises**, tout en multipliant les possibilités de recruter des CDD.

La réforme du CNRS ne fait que le soumettre davantage à ces orientations, en renforçant l'**omniprésence de la direction**.

Ni la promesse de carrières améliorées pour une élite restreinte -mort programmée de l'esprit d'équipe-, ni l'augmentation de financements sur **projets à court terme**, ne pourront justifier la précarité et l'abandon d'une des forces de la recherche publique française : sa capacité de travailler sur le long terme.

Nous souhaitons mettre **tous les personnels** au cœur de la politique de la recherche, améliorer leurs conditions de travail et leur carrière, et en finir avec les situations précaires inacceptables, en obtenant la programmation pluriannuelle des emplois et des moyens. Par nos combats, nous veillons à ce qu'aucune catégorie de personnel ne soit oubliée, et à ce que les missions de **service public de la recherche** ne soient pas détournées !

Nos principales revendications immédiates pour le personnel :

- l'évaluation du nombre de personnels en situation précaire et des besoins en emplois permanents, et un plan d'intégration de tous les personnels précaires ;
- le développement des recrutements d'agents techniques sans condition de diplômes, pour donner leur chance à des jeunes sans diplôme, afin de répondre à la mission sociale d'intégration de la fonction publique ;
- l'adaptation du grade à la fonction réellement exercée (qualification), par un plan de reclassement ;
- la revalorisation des carrières, notamment de leur début ;
- le déblocage des carrières, et non pas une « aumône » exceptionnelle de fin de grade ;
- l'intégration dans le salaire des primes, après harmonisation des taux vers le haut (+ 16%).

Rejoindre Sud-Recherche-EPST, c'est tenter ensemble de relever tous ces défis. Ne nous laissons pas aveugler par le dogme de la pensée unique : un autre monde est possible. Gagnons-le ensemble !

**VOTER Sud-RECHERCHE-EPST
c'est VOTER AUTREMENT
et ETRE SOLIDAIRE !**

Rôle et fonctionnement des Commissions Administratives Paritaires :

Pour les **Ingénieurs et Techniciens**, les CAP sont obligatoirement consultées pour l'avancement (de corps et de grade au choix ou par sélection professionnelle, et d'échelon accéléré), le détachement, les sanctions disciplinaires, le licenciement ou la prolongation de stage avant titularisation... Elle est composée pour moitié de représentants des personnels, élus pour 3 ans sur liste syndicale, et pour moitié de représentants de l'administration.

Les élus en CAP défendent aussi les agents (situation administrative, indemnités...) en cas de maladie, d'accident du travail, d'invalidité, en siégeant à la Commission de Réforme. Chaque agent peut saisir la CAP lorsque le supérieur hiérarchique refuse certains droits (travail à temps partiel, formation permanente, congé pour la formation syndicale...).